

AGEDI Dépôt Sous Préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/10/2024 011-211101720-20241024-DE_2024_957-DE

Séance du jeudi 24 octobre 2024

Membres en exercice :

15

Présents : 11

Votants: 15

Secrétaire de séance:

Dominique COMBE

Date de la convocation: 18/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alda PENELA, Claude SANTORO

Représentés: Anthony LOPEZ, Alexandre PACHOUTINSKY, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND

Excusés:

Absents:

Objet: Demandes de subventions travaux eau potable et assainissement - DE_2024_957

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux l'achèvement des schémas directeurs eau et assainissement. Les derniers rapports de phase sont constitués des programme de travaux, qui ont été hiérarchisés en priorités : de 1 à 3 pour l'assainissement, de 1 à 2 pour l'eau potable.

La volonté de la commune étant de continuer les efforts initiés depuis le début du mandat afin de supprimer les pertes d'eau potable, de renouveler les réseaux et infrastructures et améliorer le taux de rendement, Madame le maire propose au conseil municipal de ne pas attendre le transfert de compétences à l'intercommunalité en janvier 2026 pour rechercher les financements nécessaires et engager les travaux.

La réforme Barnier concernant la possibilité de ne pas transférer la compétence eau ne semble pas appropriée aux projets de la commune sur le budget M49. En effet, le montant total des travaux, toutes priorités confondues, serait difficilement supportable par la commune.

Dans l'immédiat, et dans le but de supporter des dépenses non démesurées et cohérentes avec le budget M49, il est proposé de se consacrer dans un premier temps aux priorités 1 des schémas directeurs et à leurs dépenses connexes.

Les dossiers de demandes de subventions seront donc déposés groupés pour les travaux relatifs aux installations liées à l'eau potable et à l'assainissement.

Synthèse des dépenses prévisionnelles :

Libellé	Montant en Euros H.T
Montant des travaux estimatif	588 350,00 €
Maîtrise d'œuvre	45 300,00 €
Etudes de Sol	5 000,00 €
Coordonnateur SPS	2 500,00 €
Carottages Amiante	3 500,00 €
Enquêtes de branchement (20 unités)	3 750,00 €
Montant global de l'opération	648 400,00 €

Ayant ouï l'exposé, après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant des dépenses de l'opération pour un montant de 648 400 € HT
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous les documents nécessaire à cette opération
- **DIT** que les crédits seront ouverts à l'exercice 2025 au budget de la commune,
- **SOLLICITE** de l'Etat, via la DETR, une subvention d'un montant de 97 260 € ,
- **SOLLICITE** de l'Agence de l'Eau une subvention d'un montant de 389 040 €,
- **SOLLICITE** du conseil départemental de l'Aude une subvention d'un montant de 32 420 €,
- **AUTORISE** Madame le maire à solliciter les meilleurs financements selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Financier	%	Montant sollicité
Agence de l'eau	60%	389 040,00 €
DETR	15%	97 260,00 €
CD11	5%	32 420,00 €
Autofinancement	20%	129 680,00 €
TOTAL HT		648 400,00 €

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,
Madame le maire, **Béatrice BORT**

